



RAPPORT
des ACTIVITÉS

2023
2024



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑲ ᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭ ᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭ

**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES (CCEBJ)**

1080, Côte du Beaver Hall, Bureau 1420
Montréal (Québec) H2Z 1S8

(514) 286-4400

info@ccej-jbace.ca

www.ccej-jbace.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et archives nationales du Québec

ISSN 2562-6612

Credit photo couverture: Katherine Dehm

Toutes autres photos: Unsplash



Tables des matières

Liste des acronymes	i
Message du président	iii
Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)	iv
CONTEXTE	1
SOMMAIRE DES ACTIVITÉS	2
Initiatives provinciales	2
Initiatives fédérales	5
Mise en œuvre du plan stratégique 2023-2028	6
Autres initiatives émanant du CCEBJ	8
CONCLUSION	9
ANNEXES	10
Annexe 1 Présentations faites auprès du CCEBJ	10
Annexe 2 Composition et réunions du CCEBJ	11
Annexe 3 États financiers	12



Liste des acronymes

AÉIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada	MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James	MPO	Pêches et Océans Canada
CCCPP	Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage	PATP	Plan d'affectation du territoire public
COMEV	Comité d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social	PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada	RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
GNC	Gouvernement de la Nation Crie		
LÉI	Loi sur l'évaluation d'impact		



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En tant que présidente du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), j'ai l'honneur de vous présenter, au nom des membres du Comité, le rapport des activités pour l'année fiscale 2023-2024.

Comme beaucoup d'autres entités et organisations qui travaillent pour ou dans la région d'Eeyou Istchee/Baie-James, le CCEBJ et ses membres ont dû faire face aux effets des changements climatiques lorsque des incendies de forêt sans précédent ont fait rage dans la région, ne laissant aucun doute sur le niveau de priorité que nous, en tant que société collective, devons accorder à cet enjeu. C'est avec beaucoup d'intérêt que le CCEBJ a participé au Forum régional cri sur le climat organisé par le Gouvernement de la Nation Crie afin de faire progresser la conservation du climat et d'explorer les relations de collaboration dans nos efforts collectifs pour s'adapter et, si possible, atténuer les effets des changements climatiques.

Le Plan stratégique 2023-2028 que nous venons d'adopter vise précisément à nous guider dans cette voie, à savoir collaborer davantage et adapter nos propres méthodes d'analyse des règlements ou des lois afin de nous assurer que nous tenons compte des tendances actuelles et de leurs effets potentiels sur les aspects environnementaux et sociaux protégés par le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Vous trouverez ci-joint une copie du plan stratégique.

Bien que l'année ait été assez chargée, comme vous le verrez dans notre rapport, nous avons pris le temps d'assister à divers conférences et ateliers sur des sujets

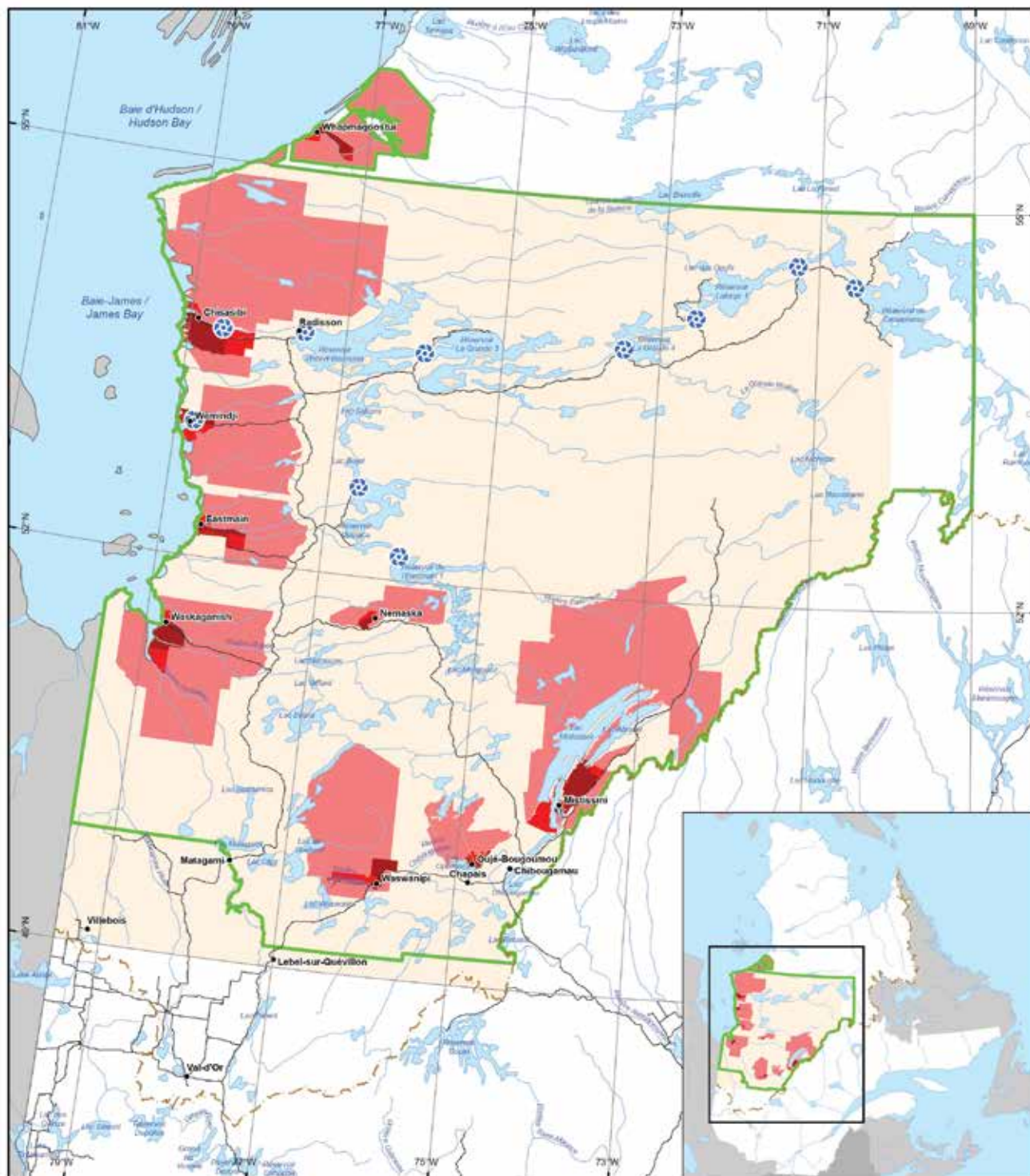
d'intérêt liés aux activités des membres de notre comité. Nous avons également eu le plaisir d'engager une nouvelle analyste à temps partiel qui sera rejoint en juin 2024 par un analyste à temps plein. Nous nous réjouissons de l'expertise et de l'enthousiasme que ces nouveaux membres du personnel apporteront au secrétariat. Le dévouement de nos employés est crucial pour notre capacité à remplir notre mandat et nous leur sommes reconnaissants de leur soutien.

Nous nous réjouissons d'entamer une nouvelle année avec le CCEBJ et tenons à vous remercier pour votre soutien et votre collaboration au cours de l'année écoulée.

Cordialement,

Melissa Saganash
Présidente

Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)



- Centrale hydroélectrique / Hydroelectric power station
- Convention de la Baie James et du Nord québécois / James Bay Northern Quebec Agreement and North-eastern Quebec Agreement
- Territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social / Territory covered by the environmental and social protection regime ¹
- Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James / Eeyou Istchee James Bay Regional Government ²

Torres de catégorie / Categories of lands

- IA Cri / Cree
- IB Cri / Cree
- II Cri / Cree

¹ La limite sud du territoire d'application tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les Cries. / The Cries do not recognize the southern limit of the regime.

² Le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James exclut les municipalités de Chapais, Chibougamau, Label-sur-Quivillon et Matagami. / The territory covered by the regional Government excludes the municipalities of Chapais, Chibougamau, Label-sur-Quivillon and Matagami.

Note: Cette carte n'a aucune portée légale et ne doit pas être utilisée pour définir des limites officielles. / This map is for consulting purposes only and should not be used for defining official boundaries.
 Projection: Lambert Conformal Conic, NAD83
 Sources: NRCan CanVec 5M & 15M, MERN SDA 20K
 Credits: Environment and Remedial Works Department, CNG
 Date: 2020-08-05



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
 James Bay Advisory Committee on the Environment
 ᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱ



CONTEXTE

Le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social ayant comme objectif de réduire les impacts négatifs du développement touchant le territoire d'application du chapitre 22 (ci-après « le Territoire ») ou ayant des répercussions sur l'environnement, la faune ainsi que les droits et intérêts des Cris. Les processus établis en vertu du chapitre 22 visent, entre autres, à protéger les droits et garanties prévus par le régime de chasse, pêche et piégeage du chapitre 24 de la CBJNQ. Ainsi, les lois et règlements sur l'environnement et le milieu social ainsi que le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social doivent permettre un développement cohérent et compatible avec ces objectifs.

Forum officiel et privilégié établi par le chapitre 22 de la CBJNQ, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), composé de membres nommés par les parties crie, fédérale et provinciale, étudie et surveille la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le Territoire (voir carte p. iv). Le CCEBJ analyse les enjeux pouvant affecter l'environnement ou les communautés du Territoire, conseille les gouvernements concernant l'élaboration de politiques, de lois et de règlements, et facilite le dialogue entre les parties prenantes. Cela, en vue d'assurer la protection des droits des Cris et de l'environnement duquel ils dépendent, dans le respect des principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ.

Les recommandations et les conseils du CCEBJ sont guidés par les principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ et par le mandat du comité. Les activités additionnelles sont élaborées selon les résultats attendus pour les deux axes d'intervention issus du plan stratégique 2023-2028, adopté en juin 2023 :

1. Régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ : faire un état des lieux du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 afin d'évaluer la pertinence de formuler des recommandations afin de l'améliorer ;
2. Partenariats et communications : positionner stratégiquement le CCEBJ afin de produire des commentaires et recommandations pertinents ayant un impact, dans des délais appropriés.

Le plan stratégique 2023-2028 est disponible sur le site Internet du CCEBJ à https://ccebj-jbace.ca/images/documents/plan_strategique/CCEBJ_Plan_Strategique_2023-28_final.pdf.



SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Initiatives provinciales

Foresterie

Selon le paragraphe 22.3.34, le CCEBJ peut étudier et commenter les plans d'aménagement forestier avant qu'ils reçoivent la sanction ministérielle. À l'hiver 2023, le CCEBJ a soumis ses commentaires dans le cadre de l'examen des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT). Par la suite, les documents (le rapport d'examen en français et en anglais ainsi que le sommaire en cri) ont été publiés sur le site Internet du CCEBJ. Un tableau de rétroaction a été envoyé par le ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) en septembre 2023.

Les échanges tenus dans le cadre de l'examen des PAFIT 2023-2028 ont soulevé un questionnement quant au rôle du CCEBJ dans le dossier. Au cours de l'année, le sous-comité foresterie s'est rencontré à quelques reprises pour discuter du rôle du CCEBJ dans le futur. La réflexion se poursuivra en 2024-2025 et le comité pourra prendre position au cours de l'année à venir.

Pendant l'hiver 2024, le CCEBJ a été interpellé dans le cadre des travaux des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt. Une rencontre pour les communautés autochtones s'est tenue en février 2024, à laquelle le secrétariat a participé. Des commentaires sont en préparation et seront acheminés au MRNF au cours du mois d'avril 2024.

Plan d'affectation du territoire public

Le plan d'affectation du territoire public (PATP) pour la région du Nord-du-Québec est en élaboration depuis plusieurs années. C'est en juillet 2023 que le CCEBJ a reçu les documents du MRNF et a débuté son analyse pour le volet Eeyou Istchee Baie-James. En octobre 2023, il a signifié son intention de commenter le projet de PATP.

Dans le cadre de son analyse, le comité a porté son attention sur plusieurs éléments tels que l'implication des Cris, des Jamésiens, des entités de la CBJNQ et autres organisations régionales dès le début du processus; la prise en compte du régime des terres spécifique au Territoire ainsi que les différents usages du Territoire par les Cris et les Jamésiens; et l'élaboration et la mise en œuvre des processus ou des systèmes d'information et de consultation adaptés aux réalités sociales et culturelles du Territoire.

Le mémoire a été envoyé au MRNF en janvier 2024. Les commentaires ont principalement touché l'implication des Cris, des Jamésiens et des entités de la CBJNQ dans le processus, ainsi que la prise en compte des particularités du Territoire et de la CBJNQ, à savoir, le respect des droits des Cris en vertu de la CBJNQ; le régime de chasse, de pêche et de piégeage; et finalement le régime de protection de l'environnement et du milieu social. Les enjeux importants pour le Territoire sont également à considérer, dont l'activité minière, la foresterie, les effets cumulatifs, les changements climatiques, le caribou et la Grande Alliance, ainsi que les éléments mentionnés dans le document ne s'appliquant pas sur le Territoire (organisme de bassin versant, réglementation sur la compensation pour les milieux humides et hydriques, schéma d'aménagement et de développement).

Activité minière

En hiver 2023, le MRNF a tenu une série de consultations sur le développement harmonieux de l'activité minière. La participation à la consultation pour les communautés autochtones a eu lieu en avril 2023 et en mai 2023 pour la région Nord-du-Québec.

Un mémoire a été déposé en mai 2023. Les commentaires du CCEBJ ont mis l'accent sur la démarche de consultation participative,

le régime de protection de l'environnement et du milieu social, l'occupation du territoire et la planification, l'acceptabilité sociale (implication des communautés et retombées pour les communautés), ainsi que sur les impacts de l'activité minière dans le Territoire (travaux et camps d'exploration, effets cumulatifs, impacts sociaux).

Une rencontre de rétroaction avec le MRNF a eu lieu en septembre 2023, suivie d'une deuxième rencontre en hiver 2024 sur la modification réglementaire pour la nouvelle autorisation de travaux d'exploration à impacts. Pour cette dernière, le CCEBJ a partagé ses commentaires en octobre 2023. Dans l'ensemble, le comité a estimé que le projet de règlement permet de cibler avec exactitude les travaux d'exploration minière qui nécessiteront la nouvelle autorisation. Par contre, le comité a constaté que cette dernière n'inclut pas d'exigence quant à la consultation des communautés affectées ni d'arrimage avec les autres lois et règlements applicables lors d'activités pouvant avoir un impact sur l'environnement ou le milieu social. Le CCEBJ a donc recommandé de surveiller avec intérêt l'élaboration de l'autorisation pour les travaux à impact pour les camps d'exploration et d'échanger avec le ministère lors de cet exercice.

Conservation

Plan Nature 2030

Le CCEBJ a été interpellé au printemps 2023 par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans l'élaboration du Plan nature 2030. Les commentaires ont été soumis en juillet 2023, dans lesquels le comité y a démontré son appui et ses recommandations.

Selon l'analyse effectuée par le comité, le Plan Nature devra adopter une vision globale du Québec, en tenant compte, d'une part, des particularités des différents territoires de la province, et d'autre part, du statut particulier de participation des Cris et des principes directeurs énoncés au chapitre 22 de la CBJNQ, lesquels sont essentiels au respect du régime de protection de l'environnement et du milieu social de ce même chapitre. Les communautés crics devront alors être dûment consultées, non seulement pour l'élaboration du Plan Nature, mais aussi en amont du développement des initiatives qui viseront à atteindre les cibles qui en découlent. Il sera également primordial de tenir compte des politiques, des programmes et des différentes ententes existantes et en développement, et ce, à





l'échelle fédérale, provinciale et régionale, tout en considérant les impacts des changements climatiques. Le CCEBJ conclut que la collaboration avec les communautés et le soutien à ces dernières seront donc essentiels pour la mise en œuvre du Plan Nature.

Le CCEBJ a également participé au forum national à Québec en septembre 2023 et aux rencontres avec le MELCCFP en mars 2024. Le comité travaille sur la préparation de commentaires qui devraient être soumis au début de l'année 2024-2025.

Modifications législatives coordonnées par la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels du MELCCFP

Le CCEBJ a été interpellé à l'automne 2023 et à l'hiver 2024 dans le cadre de préconsultations pour des modifications législatives touchant la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Des échanges ont eu lieu avec le ministère à la suite desquels il a été décidé de ne pas commenter à ce moment-ci, mais de le faire lors de la publication des modifications législatives.

Règlement sur le domaine hydrique de l'État

En juin 2023, le CCEBJ a été interpellé dans le cadre des consultations préliminaires pour la révision du Règlement sur le domaine hydrique de l'État. Le comité a envoyé ses commentaires en juillet 2023 pour rappeler la nécessité de tenir compte des particularités du Territoire, notamment le régime des terres, les aires de trappe et la protection de la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage selon le chapitre 24 de la CBJNQ. Le CCEBJ a pu ensuite rencontrer en septembre 2023 les représentants du ministère pour expliquer ces particularités.

Initiatives fédérales

Loi sur les pêches

Depuis de nombreuses années, le CCEBJ est impliqué dans les consultations pour la mise en œuvre de la Loi sur les pêches. Au cours de l'année 2023-2024, le CCEBJ a poursuivi sa participation à la troisième vague de mobilisation menée par Pêches et Océans Canada (MPO) sur les sujets suivants : la Politique sur l'application des mesures visant à compenser les effets néfastes sur le poisson et son habitat, les Lignes directrices sur l'établissement et la gestion de réserves d'habitats et le Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril. Les commentaires soumis en mars 2024 ont porté sur le respect des dispositions du chapitre 22 de la CBJNQ, le processus de consultation, la portée et les objectifs généraux des initiatives, le contexte législatif et les impacts sur le Territoire.

Stratégie nationale 2030 pour la biodiversité du Canada

Dans le cadre de ses commentaires sur le document de consultation en juillet 2023, le CCEBJ a appuyé l'élaboration de la Stratégie nationale 2030 pour la biodiversité du Canada. Le comité a soulevé l'importance que la Stratégie adopte une vision globale du Canada, en tenant compte des particularités des différents territoires du pays. Elle devra aussi considérer le statut particulier de participation des Cris et des principes directeurs énoncés au chapitre 22 de la CBJNQ, lesquels sont essentiels au respect du régime de protection de l'environnement et du milieu social de ce même chapitre. Les communautés crées devraient être dûment consultées, non seulement pour l'élaboration de la Stratégie, mais aussi en amont du développement des initiatives qui viseront à atteindre les cibles qui en découlent. Il sera primordial de tenir compte des politiques, des programmes et des différentes ententes existantes et en développement, et ce, à l'échelle fédérale, provinciale et régionale. La collaboration avec les communautés et le soutien à ces dernières seront donc essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie.

Le CCEBJ a par la suite soumis ses commentaires sur le document d'étape en mars 2024 dans lesquels le comité a maintenu son appui dans l'élaboration de la Stratégie nationale 2030 pour la biodiversité du Canada. Il a souligné la vision transversale du Canada, en considérant simultanément les crises de la biodiversité, des changements climatiques et de la pollution. Le CCEBJ a tout de même souhaité rappeler le statut particulier de participation des Cris, des principes directeurs énoncés au chapitre 22 de la CBJNQ, ainsi que des espèces réservées en vertu du chapitre 24. Les communautés crées devraient être dûment consultées, surtout lors de la mise en œuvre éventuelle de la Stratégie, afin d'assurer des retombées tangibles et la création d'indicateurs mesurables et compatibles avec les particularités des territoires nordiques. Le CCEBJ a encouragé aussi Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) à poursuivre les discussions avec les entités à travers le Territoire, puis à créer une version finale plus facile à naviguer pour ses lecteurs.

Caribou forestier

Tout au cours de l'année, le CCEBJ a participé aux rencontres de la Table ronde ECCC-Premières Nations sur le caribou. En mars 2024, le comité a reçu des questions de consultation dans le cas où la recommandation de la prise d'un décret d'urgence serait acheminée à la Gouverneure en conseil. Une lettre est en élaboration.

Loi sur l'évaluation d'impact

Une décision de la Cour suprême du Canada, prise en octobre 2023, stipule que la Loi sur l'évaluation d'impact (LÉI) est partiellement inconstitutionnelle. Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a confirmé le droit du gouvernement du Canada à mettre en place une législation sur les évaluations d'impact, à protéger les droits des peuples autochtones et à collaborer avec les provinces en matière de protection de l'environnement.

En réponse à la décision de la Cour suprême, le CCEBJ a été contacté en janvier 2024 par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC) pour discuter du processus de

modifications législatives. Une rencontre a eu lieu à la fin février 2024, durant laquelle les représentants de l'AÉIC ont présenté un aperçu des principaux domaines de modifications de la LÉI et un guide d'information sur la réponse du gouvernement du Canada à la décision de la Cour suprême. Par la suite, le CCEBJ a eu la possibilité de discuter du dossier avec l'Administrateur fédéral lors de la rencontre avec les membres dans le cadre de la réunion de mars 2024.

Mise en œuvre du plan stratégique 2023-2028

La section suivante présente l'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique.

Objectif 1.1: Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social

Cet objectif vise à outiller le CCEBJ d'une meilleure connaissance du cadre législatif et réglementaire applicable sur le Territoire afin de dégager un état de la situation, ainsi que d'identifier les interactions, les contradictions et les dédoublements. Ceci permettra également de mieux comprendre la dynamique entre les lois et règlements qui s'appliquent sur le Territoire, aidant ainsi à mieux définir les enjeux lors de l'évaluation de la pertinence, pour le CCEBJ, de s'intéresser à un dossier et lors de la production de commentaires.

Objectif 2023-2024 : Réaliser le travail préparatoire

Réalisation 2023-2024 : Au cours de l'automne 2022, le CCEBJ a mandaté une chercheuse de l'Université de Sherbrooke afin d'élaborer un portrait législatif et réglementaire du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ, tel que créé par les lois et règlements fédéraux, provinciaux, locaux et la CBJNQ. La chercheuse a remis son rapport révisé en octobre 2023. Les membres du sous-comité ont débuté la révision du rapport, qui devrait se conclure au printemps 2024.

Objectif 1.2: Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

Cet objectif vise à effectuer une réflexion sur la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts afin d'évaluer les besoins pour assurer une bonne compréhension du processus par les parties prenantes.

Objectif 2023-2024 : Compléter 25% du travail préparatoire

Réalisation 2023-2024 : Au cours de l'année, les membres du sous-comité et l'analyste ont débuté la réflexion quant à l'approche à adopter pour le dossier. Un travail de débroussaillage a été effectué et le plan pour les prochaines années est en élaboration.

Objectif 1.3: Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés

Cet objectif permettra de voir, entre autres, s'il y a assez de ressources disponibles ou si la surveillance et le suivi sont adéquats. Si nécessaire, le CCEBJ pourrait par exemple recommander des actions dans le cadre de programmes de surveillance et de suivi qui ne remplissent pas les conditions ou qui n'atteignent pas les résultats anticipés. On pourrait également penser à développer du matériel d'orientation à l'intention des promoteurs de projets.

Objectif 2023-2024 : Aucun travail pour cet objectif n'avait été prévu en 2023-2024.

Objectif 1.4: Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

Cet objectif vise à élaborer et mettre en œuvre quatre stratégies portant chacune sur une piste de solution identifiée par les membres afin d'émettre des recommandations. Les pistes de solution sont :

- Données
- Planification régionale
- Directives pour les études d'impacts
- Politique régionale

Objectif 2023-2024 : Réaliser la mise en œuvre de la stratégie pour la première piste de solution.

Réalisation 2023-2024 : Au cours de l'année, le travail sur la stratégie pour les données a débuté. Un inventaire non exhaustif des différentes bases de données disponibles a été réalisé, ainsi que celui des données exigées dans le cadre des évaluations et examens des impacts. La stratégie pour la planification régionale a également été adoptée. De plus, une rencontre avec des représentants du Gouvernement de la Nation Crie (GNC) s'est tenue afin d'explorer certaines pistes de réflexion pour la mise en œuvre des stratégies.

Objectif 2.1: Renforcer les liens du CCEBJ avec le milieu et le Territoire

Cet objectif vise à développer et entretenir le réseau avec les intervenants du milieu et du Territoire afin d'être plus au fait des besoins et ainsi pouvoir mieux y répondre dans nos commentaires et recommandations. Cet objectif vise également à être interpellé

en amont lors de consultations et faciliter l'accès à de l'information ou des personnes-ressources dans le cadre de nos travaux.

Objectif 2023-2024 : Rencontrer quatre partenaires stratégiques

Réalisation 2023-2024 : Au cours de l'année, les membres du CCEBJ ont rencontré les trois Administrateurs, soit Mme Marie-Josée Lizotte (septembre 2023), M. Isaac Voyageur (novembre 2023) et M. Terence Hubbard (mars 2024). De plus, les membres ont également rencontré le Chef adjoint John S. Matoush de la communauté de Mistissini lors de la rencontre de novembre 2023. En plus de ces rencontres, le CCEBJ a participé à quelques événements ayant permis de renforcer les liens avec le milieu : congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (octobre 2023), congrès annuel Québec Mines + Énergie (novembre 2023) et atelier de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador sur la foresterie (février 2024). Finalement, la tenue d'ateliers internes sur les mines et sur la gestion des matières résiduelles a permis de créer des contacts avec les intervenants œuvrant sur le Territoire.

Objectif 2.2: Améliorer la visibilité et les



communications du CCEBJ

Cet objectif vise à nous doter d'outils de communication efficaces et accessibles, ainsi que de rendre l'information disponible afin d'assurer un positionnement stratégique en tant que référence pour les parties prenantes concernant les questions en lien avec le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22.

Objectif 2023-2024 : Élaborer le plan de communication

Réalisation 2023-2024 : Il n'a pas été possible de développer le plan de communication au cours de l'année 2023-2024 en raison des autres priorités et de la formation de nouvelles analystes. Par contre, en mars 2023, les membres du comité ont pris la décision d'explorer les possibilités pour un nouveau site Internet. Les travaux devraient avoir lieu en 2024-2025.

Autres initiatives émanant du CCEBJ et travail du secrétariat

En mars 2024, le CCEBJ a tenu deux ateliers internes afin d'accroître ses connaissances et de mieux cibler ses actions futures.

Le premier atelier a couvert l'activité minière sur le Territoire. Les présentateurs invités ont discuté de quelques sujets d'intérêt, notamment le potentiel en ressources minérales et la transformation (particulièrement du lithium), les activités sur le Territoire, le système GESTIM, les enjeux

avec l'exploration et les sites abandonnés et les impacts environnementaux. À la suite des présentations, les membres ont échangé sur les principaux enjeux et les actions potentielles pour le CCEBJ.

Le deuxième atelier s'est penché sur la gestion des matières résiduelles sur le Territoire. Un représentant du GNC a présenté un état de la situation concernant la mise en œuvre de la consigne et de la collecte sélective ainsi que les autres Responsabilités élargies des producteurs. Puis, il a élaboré sur l'étude régionale du GNC ainsi que sur la préparation à venir d'un plan de gestion des matières résiduelles. Par la suite, une représentante de Services aux Autochtones Canada a présenté les grandes lignes de l'initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations. Tout comme pour l'atelier sur l'activité minière, les discussions qui ont suivi ont touché les principaux enjeux et les actions potentielles pour le CCEBJ.

En plus des activités spécifiques décrites précédemment, le CCEBJ a poursuivi son travail continu de vigie afin d'identifier les dossiers qui pourraient être d'intérêt pour le comité et les membres. Basé sur une revue quotidienne de la Gazette officielle du Québec, de la Gazette du Canada, des infolettres, des communiqués, des médias traditionnels et des médias sociaux, cet exercice permet au secrétariat d'être rapidement en mesure d'évaluer la pertinence d'un dossier et les liens avec le mandat du CCEBJ.



CONCLUSION

L'année 2023-2024 a été marquée par plusieurs changements au niveau de la composition des membres et du secrétariat. L'arrivée de nouveaux membres de chaque délégation a permis d'amener de nouvelles perspectives et expertises au sein du comité. De plus, l'entrée en poste d'une nouvelle analyste, puis l'arrivée d'une deuxième analyste en fin d'année a amené un nouveau souffle sur les activités du comité. Ces changements ont coïncidé avec l'adoption au début de l'été du nouveau plan stratégique quinquennal.

En plus des dossiers législatifs et réglementaires courants, le CCEBJ a été interpellé dans le cadre de deux initiatives d'envergure du gouvernement du Québec, soit le développement harmonieux de l'activité minière et l'avenir de la forêt. Le comité attend avec impatience les retombées de ces deux initiatives. La biodiversité a également été un dossier important avec l'élaboration de la Stratégie nationale 2030 pour la biodiversité du Canada et le Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec.

L'année 2024-2025 qui s'amorce devrait voir l'aboutissement de certains projets sur lesquels le CCEBJ travaille depuis quelques années, notamment le portrait législatif et réglementaire et les premières actions en lien avec les effets cumulatifs. Le comité anticipe également d'être interpellé dans de nombreux dossiers touchant le régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ.

Annexe 1: Présentations faites auprès du CCEBJ

Présentation de	Date	Sujet
Youcef Larbi, Cree Mineral Exploration Board	12 mars 2024	Eeyou Istchee Potential & Mineral Exploration
Aurora Hernandez, Gouvernement de la Nation Crie	12 mars 2024	Mining Environmental and Social Issues in Eeyou Istchee
Jean-François Boulanger, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Marc Legault, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	12 mars 2024	Overview of the Lithium Cycle – from Exploration to Finished Product
Raphael Joannis-Clément, Gouvernement de la Nation Crie	12 mars 2024	État des lieux – Gestion des matières résiduelles dans Eeyou Istchee
Mélanie Talbot, Services aux Autochtones Canada	12 mars 2024	First Nation Solid Waste Management Initiative

Annexe 2 : Composition et réunions du CCEBJ

Composition du CCEBJ

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation Crie

Marc Dunn, Conseil SYM Consulting Inc.
Graeme Morin, GNC (à partir de mai 2023)

Tina Petawabano, GNC (à partir de mai 2023),
vice-présidente
Melissa Saganash, GNC, présidente

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Vanessa Chalifour, MELCCFP (jusqu'en
septembre 2023)
Manon Cyr, Ville de Chibougamau
Brigitte Goulet, MELCCFP

Jean-Philippe Marcoux, MELCCFP (à partir de
décembre 2023)
Mélanie Savoie, MRNF

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Alexandre-Guy Côté, ECCC
Elisabeth Gill, AÉIC (jusqu'en mai 2023)

Madeleine Green, RCAANC
Jean-Olivier Roy, AÉIC (à partir de mai 2023)

Membre d'office

Norman Wapachee, CCCPP

Secrétariat

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Mathilde Butler, analyste en environnement (juin 2023 – mars 2024)
Sarah Flibotte, analyste en environnement (à partir de février 2024)
Eva Wolf, agente de secrétariat

Composition des sous-comités

La liste des sous-comités du CCEBJ et leur composition peut être consultée à l'adresse suivante:

<https://www.ccebj-jbace.ca/fr/a-propos-de-nous/composition>

Réunions du CCEBJ

Le comité a tenu quatre rencontres en 2023-2024 :

228 ^e réunion	Hybride (Montréal et visioconférence), 13 juin 2023
229 ^e réunion	Hybride (Québec et visioconférence), 6 septembre 2023
230 ^e réunion	Hybride (Mistissini et visioconférence), 13-14 novembre 2023
231 ^e réunion	Hybride (Montréal et visioconférence), 13 mars 2024

Annexe 3: États financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2024

(Non audité – voir l'avis au lecteur*)

REVENUS

Subvention MELCCFP, AÉIC et GNC	
Secrétariat du CCEBJ	405 000 \$
Secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des revenus **435 000 \$**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	243 690 \$
Frais de déplacement	9 592 \$
Assurances	587 \$
Loyer (espaces à bureau)	31 798 \$
Télécommunications	2 649 \$
Cotisations, affiliations et congrès	1 979 \$
Traduction	4 950 \$
Reprographie	7 574 \$
Frais de messagerie et de poste	104 \$
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	13 465 \$
Formation	0 \$
Frais de site Internet	601 \$
Honoraires professionnels	1 225 \$
Honoraires de consultation	9 606 \$
Frais de mise en œuvre du plan stratégique	1 400 \$
Étude des plans d'aménagement forestier	0 \$
Intérêts et frais de banque	325 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	549 \$
Affectation – étude des plans d'aménagement forestiers	10 000 \$
Sous-total CCEBJ	343 250 \$
Frais de secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des dépenses de fonctionnement **373 250 \$**

* Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par RUEL GARNEAU INC., Société de comptables professionnels agréés, peuvent être fournis sur demande.



1080, Côte du Beaver Hall, Bureau 1420, Montréal (Québec) H2Z 1S8
(514) 286-4400 | www.ccebj-jbace.ca | info@ccebj-jbace.ca